

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 12 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015 A 20 H

Date de la convocation : 23 février 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : Mr Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme, Mrs, Louis GIROD, Guy MIOT et Maryse PAGNIER, Adjointes
Mmes, Mrs, Jennifer BRESSAND, Luca CURTENELLE, Hervé DECREUSE, Corinne GARNIER,
Mickaël POURNY, Fabien VIEILLE-MECET, Conseillers Municipaux.

Excusé : Mr Laurent CLAUDET

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

Ordre du jour de la séance n°12 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 11 du 22 Décembre 2014

2. Administration Générale

- Convention pour fourniture d'électricité GAEC du Cerisier
- Subventions aux associations
- Convention de service mission temporaire avec le CDG 25
- Démission d'agent d'entretien
- Point sur l'endettement
- Elections départementales des 22 et 29 mars

3. Bâtiments communaux

- Abri pour le distripain et armoire pour l'internet
- Remise en forme des tarifs des salles
- Tarifs de location des tables et chaises

4. Eau assainissement

- Projet nouveau château d'eau : état d'avancement
- Nouvelle délibération pour le prix de l'eau et de l'assainissement pour rectification d'erreur matérielle

5. Voirie rue d'Arlier

- Rue d'Arlier : Planning
- PV de mesurages et d'estimations des parcelles de terrain

6. Communication

- Echo du Château : état d'avancement

7. Divers

- Programmation d'une réunion concernant :
 - Un exposé sur les milieux naturels par Geneviève Magnon
 - Les travaux sur le Goutherot ainsi que la modification du circuit des fontaines avec Jean-Noël Roesch
- Reversement au SEVAD du fonds d'amorçage pour le périscolaire
- Recensement de la voirie communale

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 11 du 22 Décembre 2014

Sans opposition ni autre commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration Générale

- Convention pour fourniture d'électricité GAEC du Cerisier

Le Maire explique que la commune de Bannans a branché électriquement son radar pédagogique sis rue Laurent Troutet sur le réseau électrique du GAEC du Cerisier. En conséquence, il est nécessaire d'indemniser ledit GAEC. Cette indemnisation prendra effet rétroactivement à compter d'avril 2011 date de l'installation et sera de 60 € par an. A cette fin, une convention doit être signée entre le GAEC et le Maire, après autorisation du Conseil. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention le GAEC du Cerisier.

- Subventions aux associations

Dans l'ensemble, les subventions octroyées en 2014 sont maintenues en 2015, les seuls changements ou remarques concernent :

Comice Agricole : Le Maire propose de réattribuer une subvention de 70 € comme auparavant, celle de 2014 n'ayant pas été versée en raison d'une absence d'invitation destinée à son intention pour le souper dansant du Comice Agricole. Messieurs GIROD et DECREUSE sont en désaccord, d'autres associations sont prioritaires à leurs sens. Le Maire prend en compte cette remarque et propose au Conseil de ne verser la subvention qu'à la condition *sine qua none* qu'une lettre d'excuse soit produite par l'association du Comice.

Anciens Combattants : Le Maire explique aux conseillers qu'il va falloir réfléchir à une solution pour intégrer les jeunes dans les associations composées exclusivement de seniors, ceci afin de lire les discours lors des manifestations par exemple.

Une discussion entre Maryse Pagnier et le Maire à propos des jeunes est engagée. Le Maire confie à Maryse Pagnier la recherche de jeunes pour lesdites manifestations.

Bleuets de France : A la demande de Luca Curtenelle, le Maire explique que « Bleuets de France » est une association qui a pour objet l'entretien des tombes des militaires sans familles et des anciens combattants sans famille.

Drugeon Sports : Louis Girod expose que le problème antérieur est pour l'instant réglé depuis 2014. Néanmoins des incohérences subsistent et il sera peut-être nécessaire de trouver un accord avec les autres communes.

Apache-Evasion : Hervé DEUCREUSE explique que l'association APACHE EVASION accompagne les handicapés dans les activités en plein air. Il est mis en exergue également que la subvention de 2014 était exceptionnelle, aussi en 2015 rien ne sera versé.

Le Maire explique que l'ACI de l'Eau Vive et le Comité des Fêtes bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales et de la totalité des installations de la Mairie et qu'en conséquence aucune subvention n'est versée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte le versement des subventions aux associations telles qu'elles sont proposées.

➤ Convention de service mission temporaire avec le CDG 25

Le Maire expose que le Centre de gestion du Doubs a créé un service de remplacement afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels. Une précédente convention a été signée par le Maire après délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2012.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil donne son accord au renouvellement de cette convention.

➤ Démission de l'agent d'entretien

Le Maire expose que l'agent d'entretien a donné sa démission fin février 2015. Il ressort que cet agent assure trois missions principales : le ménage des locaux de la Mairie et de locaux annexes selon la fiche de poste, la gestion de la salle d'animation et l'arrosage des fleurs. Une solution doit être trouvée pour l'urgent et le durable. La démission prendra effet le 1^{er} avril prochain.

➤ Point sur l'endettement

Le Maire invite les Conseillers à prendre connaissance du document distribué sur table.

Il présente les annuités sur le budget communal pour 2015 : il y a trois emprunts à taux variables à très faibles taux avec des échéances fixes. Il existe également trois emprunts à taux fixe. Le montant total des annuités est d'environ 68.300 €. Le Maire présente ensuite les annuités sur le budget eau / assainissement. Pour la partie « eau » le montant total des annuités s'élève à 7 800 € répartis sur deux emprunts à taux fixe. Pour la partie « assainissement », il existe en revanche 4 emprunts, dont 2 à taux variables pour environ 30.600 € d'annuités.

➤ Elections départementales des 22 et 29 mars

Le Maire explique qu'un « tour de garde » va être organisé entre les élus pour les élections. La mise en place sera faite selon les disponibilités des Elus.

3. Bâtiments communaux

➤ Abri pour le distributeur et armoire pour l'internet

Le Maire explique que le distributeur est installé provisoirement au milieu de la cours de la Mairie. Aussi il est proposé de déplacer ce distributeur et de l'abriter. Un architecte a été sollicité pour préparer une déclaration préalable. Le devis pour ce travail est de 600 € HT. Aussi il est nécessaire d'envisager la création d'un escalier sur le bâtiment communal au-dessus de la chaufferie. Le même architecte a été sollicité et un devis de 800 € HT a été donné pour établir le permis de construire. Un troisième devis a été demandé pour effectuer un levé de plan de la Maison Comte : celui-ci est de 1 600 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte les devis.

➤ Remise en forme des tarifs des salles

Le Maire propose de modifier le tableau des tarifs de la salle des fêtes. Plutôt que d'indiquer « location VSD » l'intitulé serait « location 3 jours » et « location week-end » est remplacé par « location 2 jours »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte la modification.

➤ Tarifs de location des tables et chaises

Le Maire propose d'ajouter à la liste des tarifs la location des chaises (50 centimes par unité) et des tables (3 euros par unités).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents vote les tarifs cités en sus.

4. Eau assainissement

➤ Projet nouveau château d'eau : état d'avancement

Le Maire expose que le Maître d'œuvre du projet fournira le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) en semaine 10. Le Maire expose aussi que la SNCF a été rencontrée et a demandé que des sondages soient réalisés de part et d'autre de la voie de chemin de fer. Ceux-ci seront effectués par la société B3G2 de Saint Vit afin de vérifier que la nappe phréatique ne sera pas un problème pour le passage des canalisations sous voie.

Le Maire ajoute que des réunions sont prévues avec les propriétaires des terrains traversés par les conduites pour prévoir les conventions de passage. Il ajoute qu'il doit rencontrer des établissements bancaires (CDC et Caisse d'Epargne) pour prévoir les emprunts.

➤ Correction de la délibération du 22 décembre 2014 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement

Le Maire expose qu'une erreur matérielle doit être rectifiée dans la délibération sus-indiquée. Aussi, pour le 1^{er} tarif il est nécessaire de lire « 2015 » et non « 2014 ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise la rectification d'erreur.

5. Voirie

➤ Rue d'Arlier : Enfouissement de réseaux secs : résultat d'appel d'offres

Le Maire explique que la société adjudicatrice du marché est Bouygues, elle se chargera des opérations de génie civil et de raccordement. Le Maire rappelle qu'un subventionnement d'environ 51 % est attendu sur ce projet. La première réunion de préparation aura lieu le jeudi 12 mars.

➤ Rue d'Arlier : Planning

Les travaux de voirie initialement prévus en second semestre 2015 seront reportés au printemps 2016 compte tenu que le délai est trop court entre la réalisation de l'enfouissement de réseaux et les travaux de préparation de trottoirs. S'agissant de travaux d'enrobé il convient de prendre des précautions d'usage afin de les réaliser dans les meilleurs conditions possibles.

Louis Girod tient à rappeler que les subventions étatiques vont encore baisser, aussi, il faudra faire preuve d'ingéniosité pour le financement des futures opérations municipales. Il souligne que l'Union Européenne a exigé une nouvelle économie de 4 milliards d'euros auprès de l'Etat Français. Il ajoute qu'à son sens les entreprises font également preuve d'un certain manque d'effort tarifaire malgré les nombreuses commandes de travaux par les collectivités territoriales même en période de crise économique.

Le Maire précise que cette baisse de subvention pourra être partiellement compensée par le pacte financier.

➤ PV de mesurage et d'estimations de la parcelle ZI 194 au lieudit « Sur le Moulin »

Le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter le PV de mesurage et d'estimation de la parcelle qui doit être achetée à Gérard Perny pour les besoins du nouveau carrefour rue Laurent Troutet /rue du Vieux Moulin. Le fait de devoir délibérer à nouveau sur cette affaire tient au fait que la surface définitive est de 22a 51ca alors qu'elle était prévue à 21a 60ca.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer ledit procès-verbal.

6. Communication

➤ Echo du Château : état d'avancement

Le 1^{er} adjoint explique que le dossier a été donné à l'imprimeur pour une publication réalisée sous une dizaine de jours. Il ajoute que le « petit bilan » de la CFD sera sous forme d'un fascicule additif glissé dans le bulletin afin d'en préserver la substance.

7. Divers

➤ Programmation d'une réunion concernant :

- Un exposé sur les milieux naturels par Geneviève Magnon

Le Maire propose que cet exposé soit fait le lundi 9 mars où le mardi 10 mars à 20 heures si Madame Magnon est disponible. La date exacte sera arrêtée ultérieurement.

- Les travaux sur le Goutherot ainsi que la modification du circuit des fontaines avec Jean-Noël Roesch

Il est proposé de prévoir comme date un samedi matin, à 10h, en début avril.

➤ Reversement au SEVAD du fonds d'amorçage pour le périscolaire

Le Maire explique que la commune a reçu une subvention de l'Etat pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il ajoute que cette subvention revient au SEVAD compétent en matière scolaire, aussi il convient de la reverser en conséquence.

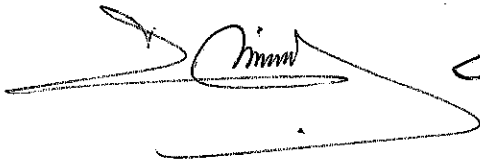
Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le reversement de la subvention au SEVAD.

➤ Recensement de la voirie communale.

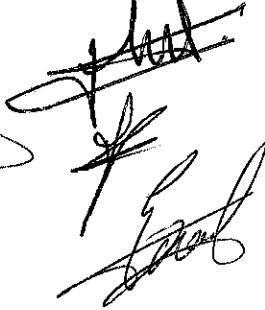
Le Maire expose la nécessité de faire un recensement de la voirie communale pour le calcul de la DGF 2016. Une décision devra être prise au plus tard pour juin et la commission voirie sera réunie à cette fin.

La séance est levée à 22h55

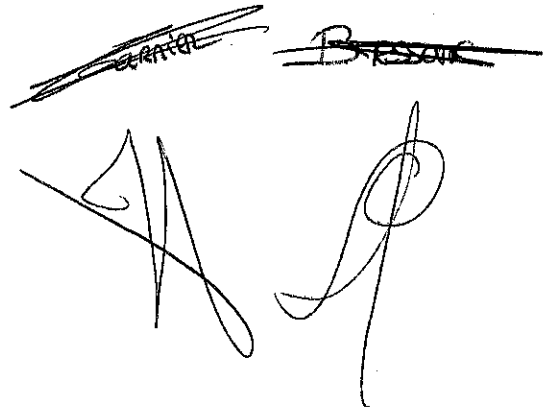
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to start with the letter 'M'.

Les Adjointe

Two handwritten signatures in black ink. The top one is a large, bold signature, and the bottom one is a more cursive signature.

Les Conseillers Municipaux

Four handwritten signatures in black ink. The top two are large, bold signatures, and the bottom two are more cursive signatures.